

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Lundi 18 Novembre 2024

Délibération 2024-40

Suite à l'absence du quorum lors de l'assemblée du jeudi 14 Novembre 2024, les délégués des Communautés de Communes adhérant au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical le lundi 18 Novembre 2024 à 08h30, à la salle Carnot à Courville sur Eure, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Mr MOREAU Aurélien, et Mr HAY Jean-Claude, vice-présidents.

Date de la convocation : 15/11/2024
Membres en exercice : 88
Membres ayant pris part au vote : 11

Secrétaire de Séance : MOREAU Aurélien

Etaient présents (voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs PIMENTA, MARAIS, HAY, HALLOUIN, SERRE, MAIGNE, MENAGER, DE LACHEISSERIE, MOREAU, VIGNERON, de la RAUDIÈRE.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs LEBALC'H, TEILLEUX, FUKS, COUDEL, BOULLAI, PESCHEUR.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs POLVE, RENARD, GARNIER, LE NOC, GUILLEMET, BIGEAULT, FILLETTE, DEGLOS, CLAY, LE DORLOT, HUBERT, VINCENT, RIOLET, POINTEAU, LE QUERE, CHALON, BUFFETRILLE, MENANT, CHAUVEAU, ZAMPAGLIONE, DOMMEE, DESVAUX, PLESSIS, JAHANDIER, POTTIER, TESSIER, JULIEN, DUBOIS, ANDRE, GERARD, JEROME, ALLAIN, MICHEL, BERTRAND, MOLLOT, JOVIGNOT, LOYER, PARIS, SUBLEMONTIER, CHEVREAU, PANIER, BARTHET, LAVIRON, BRUNEL, ROULLEAU, HUET, LE BLOAS, LEDEZ, BOURGEOIS, TREMIER, DUCROCQ, LEROY, BESNARD, LABONNNE, LUNEAU, BICHON, DONCK, LABADIE, MARTIN, BOUQUET, AUBRY, BAUDRY, RENONCET, PELOUIN, GODEAU, GENTY, VERRET, CHARREAU, LEDROIT, GUERIN, BIGEAULT.

Gestion des biodéchets – soutien aux initiatives privées

Le Président rappelle que la loi AGECE impose le tri à la source des biodéchets à compter du 1^{er} Janvier 2024. Dans ce cadre, le SIRTOM met à disposition des usagers :

- des composteurs pour les foyers possédant un jardin
- des composteurs partagés ou des lombricomposteurs pour les foyers ne possédant pas de jardin

Le SIRTOM est sollicité par des structures non soumises à la TEOM souhaitant développer le compostage partagé. Il convient de statuer sur le type de soutien que le SIRTOM pourrait apporter à ces démarches afin d'encourager le tri à la source des biodéchets :

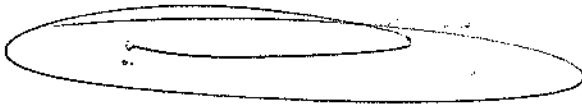
- Financière sous la forme d'une subvention ou la fourniture de bioeaux
- Technique par le biais de communication/sensibilisation/animation sur le compostage et la gestion des biodéchets

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la mise en place d'un soutien technique du SIRTOM aux initiatives privées de mise en place de composteurs partagés ;
- Approuve la dotation en bioeaux pour encourager la mise en place de ces initiatives, dans la limite d'une dotation par structure ;
- Charge le Président de mettre en place une convention fixant les conditions de soutien du SIRTOM aux initiatives privées de mise en place d'un composteur partagé ;

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Moreau Aurélien



Le Président,
Bertrand de LACHEISSERIE



PRÉFECTURE
D'EURE-ET-LOIR

27 NOV. 2024

BUREAU COURRIER
ARRIVÉE

Rendu exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en préfecture Le 27/11/2024
Et de la publication Du 28/11/2024
Le Président, Bertrand de LACHEISSERIE

